



## Controle caf fraude isolement

Par **VANESSA LEROY**, le **17/07/2018** à **21:43**

Bonjour,

Suite au d'un contrôleur CAF, passage à domicile, et dépôt de documents aux contrôleurs, j'ai été détruite moralement quand le contrôleur, qui n'avait pas tout les documents en poche, m'a dit : je ne fais pas dans le social, débrouillez vous, je ne vais pas statuer en votre faveur et vous attaquer pour fraude sur trois ans.

Hébergée par un ami depuis quelques années, avec ma fille, suite a une expulsion et malgré son attestation d'hébergement, je suis choquée que l'on soit jugé comme des criminels et que, sans avoir étudié votre dossier, on vous indique que vous allez encore subir alors que, voilà six mois que je suis sans aucun revenu, avec un enfant à mon entière charge.

Outre le recours, comment puis je prouver ma bonne foi sans indiquer mon homosexualité. On nous indique que la politesse est de mise pourquoi n'est-ce pas le cas à l'inverse ?

Merci de votre réponse.

Par **miyako**, le **17/07/2018** à **21:51**

Bonsoir,

Le mieux serait de voir une assistante sociale ,afin qu'elle examine votre cas.

Il est impossible de vous conseillé sans connaître votre dossier .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **youris**, le **18/07/2018** à **09:45**

bonjour,

je ne vois pas ce que votre homosexualité vient faire dans votre litige avec la CAF.

les contrôleurs de la CAF savent apprécier si l'allocataire a voulu frauder ou s'il s'agit d'un oubli ou d'une erreur dans sa déclaration de situation.

d'après votre message, j'ai compris que vous viviez depuis plusieurs années chez un ami mais sans que cela ait été pris en compte par la CAF, si la caf vous a trop versé, vous devrez remboursé la somme.

si le contrôleur estime que vous avez fraudé volontairement, c'est qu'il dispose d'éléments prouvant cette fraude, la CAF peut déposer une plainte contre vous.  
la fraude aux aides sociales n'est certes pas un crime mais c'est un délit puni par la loi.  
Vous pouvez vous rendre dans les locaux de la CAF pour expliquer votre situation et signaler votre situation au médiateur de la CAF.  
Salutations